Rapport de gestion 2017

previs

Quand prévoyance
rime avec transparence

Fusionnée et plus forte, la Previs prête pour affronter l’avenir

Chères lectrices, cher lecteurs,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans notre nouveau rapport annuel que nous avons le plaisir de vous présenter dans sa version électronique complète. En le structurant selon un plan clair et en permettant de le consulter en ligne, nous souhaitons encourager la transparence, nous adapter aux nouvelles habitudes de lecture, mais aussi tenir compte des aspects liés aux coûts. La publication en ligne de notre rapport témoigne également de notre stratégie de numérisation introduite dans tous les domaines de nos institutions de prévoyance. Il s’agit par ailleurs du premier rapport annuel de la Previs depuis sa fusion avec Comunitas, entrée en vigueur rétroactivement au 1er janvier 2017.

Notre rapport de gestion ne constitue pas seulement un rapport d’activité de l’année écoulée, mais offre aussi un aperçu des défis présents et futurs auxquels nous sommes confrontés.

Nous espérons que vous aurez plaisir à découvrir notre rapport annuel 2017. Nous attirons votre attention sur le fait que les données publiées à ce niveau du rapport correspondent uniquement à des valeurs consolidées concernant la fondation dans son ensemble. Les informations détaillées sur chacune des caisses de prévoyance sont résumées séparément, dans des documents publiés à l’intention des caisses. Par ailleurs, les chiffres 2017 ainsi que les chiffres comparatifs 2016 tiennent compte de la fusion, c’est-à-dire que les chiffres de Previs et de Comunitas sont additionnés. Lorsque c’était possible et pertinent, des chiffres séparés ont été ajoutés. Pour toute comparaison approfondie, il convient de consulter les précédents rapports de gestion de la Previs et de la fondation de prévoyance Comunitas.

Nous vous invitons à nous faire part de vos réactions – qu’elles soient positives ou plus critiques – à info@previs.ch.

Votre Previs

Sommaire

Vue d'ensemble des principaux chiffres clés **5**

Evolution du taux de couverture, des frais d'administration et du rendement **6**

Bilan **7**

Compte d'exploitation **8**

Le Conseil de fondation **11**

Gestion des affaires **14**

Prévoyance, clientèle et communication **17**

Placements financiers et immobiliers **21**

Rapport de l'organe de révision (T+R SA) **26**

1 Annexe **28**

1.1 Bases et organisation 28

1.1.1 Forme juridique du but 28

1.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie 28

1.1.3 Actes et règlements 28

1.1.4 Organes de direction de la Previs et réglementation des signatures 29

1.1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance 33

1.1.6 Employeurs affiliés 34

1.2 Assurés actifs et rentiers 34

1.2.1 Assurés actifs 34

1.2.2 Rentières et rentiers 35

1.2.3 Répartition des assurés actifs en fonction de leur âge 35

1.3 Mode de mise en œuvre du but de la fondation 35

1.3.1 Explication des plans de prévoyance et de leur financement 35

1.3.2 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance 36

1.4 Principes d'évaluation et présentation des comptes, continuité 36

1.4.1 Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26 36

1.4.2 Principes comptables et d'évaluation 36

1.4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes 37

1.5 Risques actuariels, couverture du risque, taux de couverture 37

1.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances 37

1.5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne 38

1.5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP	38
1.5.4	Evolution du capital de couverture pour les rentiers	38
1.5.5	Evolution des provisions techniques	39
1.5.6	Résultats de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2017	39
1.5.7	Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	39
1.5.8	Modification des bases et hypothèses techniques	41
1.5.9	Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2	41
1.6	Commentaires relatifs aux placements de fortune et au résultat net de ces placements	41
1.6.1	Organisation des activités de placement, règlement sur les placements	41
1.6.2	Objectif et calcul des réserves de fluctuation de valeurs	42
1.6.3	Présentation des placements par catégorie	43
1.6.4	Limites légales selon l'OPP 2	46
1.6.5	Instruments financiers dérivés et engagements de capital en cours (ouverts)	47
1.6.6	Valeurs de marché et cocontractants des titres en Securities Lending	47
1.6.7	Explication du résultat net des placements	48
1.6.8	Explications concernant les placements chez les employeurs et les réserves de cotisations des employeurs	50
1.7	Explications concernant les autres positions du bilan et le compte d'exploitation	51
1.7.1	Compte de régularisation actif	51
1.7.2	Verwaltungsaufwand	51
1.8	Dispositions de l'autorité de surveillance	51
1.9	Autres informations relatives à la situation financière	52
1.9.1	Découvert / explication des mesures prises	52
1.9.2	Liquidation partielle	52
1.9.3	Valeurs patrimoniales gagées	52
1.10	Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan	52

Vue d'ensemble des principaux chiffres clés

	31.12.2017 1'000 CHF	31.12.2016 1'000 CHF
Somme du bilan	5'410'688	4'968'152
Placements	5'355'017	4'901'755

	31.12.2017	31.12.2016
Frais d'administration	9'490'469	8'951'265
Frais d'administration par assuré actif	321	306
Frais d'administration par destinataire (actifs et rentiers)	250	240
Frais administratifs par destinataire, hors coûts inhérents à la fusion (actifs et rentiers)	216	228

	31.12.2017	31.12.2016
Stratégie 15		
Rendement de la stratégie	Non publié	Non publié
Stratégie 30		
Rendement de la stratégie	8.37%	7.51%
Stratégie 40		
Rendement de la stratégie	Non publié	Non publié
Stratégie Rentiers		
Rendement de la stratégie	5.50%	5.88%

	31.12.2017	31.12.2016
% des frais de gestion de fortune dans la fortune de placement	0.37%	0.37%

	31.12.2017	31.12.2016
Nombre de caisses de prévoyance	12	8
Nombre d'employeurs	1'307	1'308
Nombre d'assurés	29'605	29'248
Nombre de rentiers	8'430	8'115

Evolution du taux de couverture, des frais d'administration et du rendement

Degré de couverture des caisses de prévoyance	31.12.2017	31.12.2016
< 90.0%	0	0
90.0% – 94.9%	0	0
95.0% – 100.0%	1	3
> 100.0%	11	5

Evolution des frais d'administration et du rendement	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2014	31.12.2013
Frais d'administration par destinataire en CHF (actifs et rentiers)	250	240	216	234	187
Rendement total	8.32%	7.45%	0.79%	6.61%	6.56%

Jusqu'au 31 décembre 2014, le rendement global était celui de la fondation commune Previs Service Public. A compter du 1er janvier 2015, il correspond au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). A compter de l'année 2017, il correspond au rendement total consolidé de l'ancienne Previs et de l'ancienne Comunitas. Sans tenir compte des frais découlant de la fusion, les frais d'administration s'élèvent à CHF 216 par destinataire en 2017.

Bilan

Actifs	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Annexe
Placements de fortune	**5'399'690'520**	**4'965'571'863**	1.6.3
Liquidité et placements sur les marchés monétaires	35'770'325	52'969'043	
Placements de fortune	5'335'017'479	4'901'755'417	
Placements immatériels	1'361'348	967'000	
Placements matériels	1'919'615	64'603	
Créances de prévoyance	5'618'674	9'590'899	
Créances diverses	3'080	224'902	
Compte de regularisation actif	**1'107'400**	**1'380'572**	1.7.1
Actifs provenant de contrats d'assurance	**9'890'114**	**1'200'000**	
Actifs	**5'410'688'034**	**4'968'152'436**	

Passifs	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF	Annexe
Dettes	**87'579'743**	**137'576'239**	
Prestations de libre passage et rentes	84'007'973	129'640'395	
Comptes courants	0	286'803	
Dettes générales	3'571'770	7'649'041	
Compte de régularisation passif	**1'472'379**	**1'560'314**	
Réserves de cotisations des employeurs	**7'105'116**	**5'076'888**	1.6.8.2
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	**5'144'324'262**	**4'910'319'529**	
Capital de prévoyance assurés actifs	2'904'652'702	2'772'829'147	1.5.2
Capital de prévoyance rentiers	2'175'228'277	2'017'188'582	1.5.4
Provisions techniques	64'443'283	120'301'800	1.5.5
Réserve de fluctuations de valeurs des caisses de prévoyance	**172'776'606**	**8'776'394**	
Réserve de fluctuations de valeurs 01.01.	8'776'394	7'346	
Résultat	164'000'211	8'769'048	
Découvert (–) / excédent (+) de couverture consolidé des caisses de prévoyance	**–2'572'071**	**–95'158'929**	
Situation au 1.1	–95'158'929	–134'536'413	
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés (refinancement / financement ultérieur; comptabilisation d'un découvert)	–1'911'451	2'166'083	
Résultat	94'498'310	37'211'400	
Capital de fondation	**2'000**	**2'000**	
Passifs	**5'410'688'034**	**4'968'152'436**	

Compte d'exploitation

	1.1.–31.12.2017 CHF	1.1.–31.12.2016 CHF	Annexe
Cotisations et apports ordinaires et autres	**243'795'703**	**241'798'185**	
Cotisations des salariés	106'160'752	105'529'996	
Cotisations des employeurs	138'066'683	136'276'228	
Prélèvement sur la réserve de cotisations des employeurs	–431'732	–8'039	
Cotisations de tiers	**19'806'874**	**25'087'950**	
Primes uniques et rachats	17'324'411	20'190'908	
Apports dans la réserve de cotisations des employeurs (affiliations existantes)	745'023	1'824'911	
Subsides du fonds de garantie	1'737'439	3'072'130	
Prestations d'entrée	**353'551'355**	**516'383'365**	
Prestations de libre passage	303'326'824	421'077'687	
Apports en cas de reprise d'effectifs d'assurés	40'952'732	88'473'840	
Remboursement de versements anticipés pour l'EPL/divorce	9'271'798	6'831'838	
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée	**617'153'932**	**783'296'500**	
Prestations réglementaires	**–215'445'083**	**–191'451'254**	
Rentes	–126'760'920	–122'571'626	
Rentes de survivants	–15'779'746	–15'414'458	
Rentes d'invalidité	–10'478'535	–10'750'404	
Prestations en capital à la retraite	–55'149'341	–37'690'094	
Prestations en capital au décès et à l'invalidité	–7'276'541	–5'024'671	
Prestations de sortie	**–296'812'890**	**–379'159'563**	
Prestations de libre passage en cas de sortie	–252'416'828	–358'308'973	
Versements anticipés pour l'EPL/divorce	–10'192'840	–10'778'303	
Prestations en cas de sortie/transfert d'effectifs d'assurés	–34'203'222	–10'072'286	
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	**–512'257'973**	**–570'610'816**	
Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques	**–188'784'183**	**–360'348'650**	
Dissolution (+) / constitution (–) de capitaux de prévoyance assurés actifs	–86'603'005	–158'010'713	
Dissolution (+) / constitution (–) de capitaux de prévoyance rentiers	–158'039'696	–154'579'184	
Dissolution (+) / constitution (–) de provisions techniques	55'858'517	–47'758'754	

	1.1.–31.12.2017 CHF	1.1.–31.12.2016 CHF	Annexe
Dissolution et constitution de capitaux de prévoyance + réserves de cotisations des employeurs	**–1'549'533**	**–1'816'872**	
Dissolution (+) / constitution (–) de fonds libres	0	0	
Dissolution (+) / constitution (–) de réserves de cotisations	–1'549'533	–1'816'872	
Charges/produit de liquidation partielle	**–2'024'849**	**3'341'918**	
Intérêts du capital d'épargne	**–45'186'236**	**–44'145'118**	
Intérêts du capital d'épargne assurés actifs	–45'186'236	–43'938'596	
Intérêts du capital d'épargne rentiers invalides	0	–206'522	
Produit de prestations d'assurance	**6'466'943**	**6'723'700**	
Excédents issus des assurances	**2'090'114**	**0**	
Charges d'assurance	**–23'794'253**	**–12'664'336**	
Prime de risque (PKRück)	–22'085'460	–10'320'511	
Prime de frais (PKRück)	–1'087'250	–982'436	
Apports au fonds de garantie	–621'544	–1'361'389	
Résultat net de l'activité d'assurance	**–147'886'039**	**–196'250'675**	

	1.1.–31.12.2017 CHF	1.1.–31.12.2016 CHF	Annexe
Résultat net des placements de fortune	**411'578'124**	**314'550'221**	
Gains sur placements de fortune	467'711'979	349'892'055	
Pertes sur placements de fortune	–36'182'039	–17'014'683	
Frais d'administration des placements de fortune	–19'951'816	–18'327'151	1.6.7.2
Dissolution/constitution de provisions techniques	**0**	**0**	
Autres produits	**4'296'905**	**4'199'679**	
Produit de prestations fournies	4'296'905	4'199'679	
Autres charges	**0**	**0**	
Frais d'administration	**–9'490'468**	**–8'951'265**	1.7.2
Administration générale	–6'819'405	–6'811'497	
Frais de marketing et de publicité	–1'261'904	–929'112	
Agents et courtiers	–1'192'273	–1'002'106	
Organe de révision et experts en caisses de pension	–172'755	–173'576	
Autorité de surveillance	–44'132	–34'974	
Excédent des recettes (+) / de charges (–) avant constitution des réserves de fluctuation de valeurs	**258'498'522**	**113'547'959**	
Constitution (–) / dissolution (+) des réserves de fluctuation de valeurs	**–164'000'211**	**–8'769'048**	
Dissolution de réserves de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	0	0	
Constitution de réserves de fluctuation de valeurs des caisses de prévoyance	–164'000'211	–8'769'048	
Excédent de recettes (+) / de charges (–)	**94'498'310**	**104'778'911**	

Le Conseil de fondation

Prêt pour l'avenir, même à 60 ans

A 60 ans, suis-je encore prêt pour l'avenir? Suis-je encore en mesure d'affronter le monde d'aujourd'hui, plus complexe, frénétique et numérique, ainsi que ses défis? Je me suis posé toutes ces questions l'année dernière, à l'aube de la soixantaine. Ma réponse est «oui», car je me sens prêt pour l'avenir. En ma qualité de président du Conseil de fondation de la Previs, j'ai eu l'occasion de me poser les mêmes questions en 2018, car notre caisse de pension célèbre cette année son 60e anniversaire. Là aussi, la réponse est évidente: absolument! Notre caisse Previs a 60 ans et n'a jamais été aussi bien parée pour l'avenir.

Forte de sa structure flexible, bien établie, orientée vers l'avenir et adaptée à la réalité du marché, notre institution collective a été en mesure de fusionner en 2017 avec Comunitas. Nous avons réalisé ce projet titanesque en un temps record, avec un grand professionnalisme et pratiquement sans objection. Cette prouesse, nous l'avons accomplie grâce à un travail minutieux de préparation et de mise en œuvre à tous les niveaux, une collaboration étroite avec les autorités de surveillance et un excellent suivi et, enfin, grâce à la grande confiance que vous, chers employeurs, chers assurés et chers rentiers, témoignez encore à l'ancienne Comunitas et à l'ancienne Previs. Si nous continuons de peaufiner les détails de la fusion, nous pouvons d'ores et déjà nous féliciter de cette belle réussite!

La Previs est ainsi parfaitement parée pour les défis à venir, même à 60 ans!

L'optimisation constante des valeurs actuarielles, conjuguée aux excellents rendements réalisés ces deux dernières années sur les marchés financiers, constituent des bases solides pour aborder sereinement l'avenir: toutes les caisses de prévoyance de la Previs comptant des assurés actifs présentaient à la fin 2017 un taux de couverture supérieur à 100%. Si nous n'avons pas encore constitué toutes les réserves nécessaires, nous avons déjà franchi une première étape majeure.

La Previs est ainsi parfaitement parée pour les défis à venir, même à 60 ans!

La prévoyance vieillesse, en revanche, me semble moins bien préparée à l'avenir. En rejetant la réforme Prévoyance vieillesse 2020, nous avons manqué, en 2017, de prendre les décisions minimales requises pour nos caisses d'assurance sociale. Cela étant, la Previs a fait son travail et continuera à le faire à l'avenir également, raison pour laquelle les conséquences de ce rejet ne sont pas si graves pour notre caisse de pension. Depuis plusieurs années déjà, l'âge de la retraite est fixé à 65 ans pour les hommes comme pour les femmes, et le taux de conversion enveloppant de notre caisse sera réduit progressivement à 5.5% d'ici 2022. Nous devons accorder une attention toute particulière aux dénommés plans minimaux qui ne couvrent que la part obligatoire selon la LPP, car ils génèrent d'ores et déjà des déficits, que les assurés de la caisse de prévoyance devront supporter.

A 60 ans, la Previs est en forme, malgré le rejet de la réforme de la prévoyance vieillesse.

Dans le cadre de la fusion, notre organisation a connu quelques changements. Ainsi, en vue du regroupement des institutions de prévoyance, le Conseil de fondation a été entièrement renouvelé à l'occasion de l'Assemblée des délégués 2017. Quatre membres issus de l'ancienne Comunitas siègent nouvellement aux côtés des six membres actuels du Conseil de fondation de la Previs. A notre grand regret, aucune femme n'a rejoint l'organe suprême, une lacune grave à laquelle nous comptons remédier au plus vite. Les commissions de prévoyance des caisses de prévoyance Associations Service Public et Comunitas ont été constituées en milieu d'année 2017. En 2018, une commission de prévoyance sera composée pour la caisse de prévoyance Stratégie 30. La direction a également connu des changements en 2017.

Après le départ au printemps du responsable Immeubles, nous avons regroupé les secteurs des placements financiers et des placements immobiliers. Nous avons réuni le domaine Prévoyance avec le domaine Prestations pour les affaires courantes, d'une part, et avec le domaine Développement, d'autre part, dans un souci d'optimiser et de développer constamment notre activité principale. Enfin, en raison de la taille de notre institution, nous avons créé le domaine Finances et controlling, qui regroupe les tâches des services Comptabilité et Controlling.

A 60 ans, la Previs est prête, grâce à son organisation, à faire face à toutes les nouveautés.

Je remercie toutes les parties prenantes, du Conseil de formation à la direction, sans oublier l'ensemble des collaborateurs, pour leur engagement remarquable ainsi que le travail accompli au cours de l'année écoulée et, en particulier, durant le processus de fusion. Quant à vous, chers clients, assurés et retraités, recevez toute ma gratitude pour la confiance que vous nous avez témoignée au cours des 60 dernières années et que vous accordez aujourd'hui encore à la toute nouvelle Previs.

Peter Flück
Président du Conseil de fondation

Composition du Conseil de fondation et fonctions en 2017

Prénom/ nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation/ réélection[1]
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2017
Pierre Spielmann	Vice-président Membre du comité de compliance	Employés	Stadt Murten FR	2006[2]/2017 Vice-président depuis le 13.11.2017
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Assurance de la santé	2012/2017
Matthias Bütikofer	Membre du comité de placements	Employeurs	SZB Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen	2014[2]/2017
Martin Gafner	Membre du comité de placements	Employeurs	Siloah AG	2016/2017
René Küng	Membre du comité de placements	Employés	Stadt Zofingen AG	2009[2]/2017
Reto Lindegger		Employeurs	Schweizerischer Gemeindeverband	2016[2]/2017
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employés	Homes dahlia	2013/2017
Stephan Spycher	Membre du comité de compliance	Employés	Commune Vinelz	2009/2017 Vice-président jusqu'au 12.11.2017
Jürg Thöni	Membre du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012/2017

[1] Dans le cadre de la fusion, tous les membres du Conseil de fondation ont été réélus en 2017.

[2] Entrée dans le Conseil de fondation de Comunitas.

Gestion des affaires

Fusion réussie: cap sur l'avenir

Cap sur l'avenir ensemble grâce à un travail minutieux de planification et de mise en œuvre

Alors que nous avons surtout communiqué dans nos diverses publications sur les tenants et aboutissants de notre fusion ainsi que sur ses aspects organisationnels, formels, juridiques, communicatifs et financiers, nous souhaitons à présent clore ce chapitre par le rapport annuel et nous concentrer sur l'avenir.

Les travaux relatifs à la fusion répartis dans 10 sous-projets ont été menés tambour battant en 2017 grâce à l'engagement remarquable de l'ensemble des collaborateurs. Nombre d'entre eux ont atteint leurs limites car ils devaient, en parallèle, assurer constamment un service d'une qualité irréprochable pour nos destinataires. Grâce à l'engagement de nos collaborateurs et à l'excellent soutien externe pour toutes les questions d'ordre juridique ainsi que dans le cadre de la migration de tous les systèmes ICT, les travaux ont été en grande partie accomplis dans les délais avant fin 2017. En 2018, il nous reste à peaufiner les processus consolidés, à mener à bien la délicate harmonisation des cultures d'entreprise ainsi qu'à emménager dans les nouveaux locaux de la Previs à la Brückfeldstrasse 16, à Berne. Le déménagement sera terminé à la date de publication du présent rapport.

> Les travaux relatifs à la fusion achevés en temps et en heure.

Poursuite de la numérisation

Comme annoncé il y a un an dans le cadre de la nouvelle stratégie de numérisation, nous avons poursuivi nos efforts en 2017 parallèlement au processus de fusion. La participation de la Previs dans la société DigitalPK se traduira, en 2018, par la mise à disposition d'une application destinée aux assurés LPP et d'un nouveau portail d'entreprise. En parallèle, tous les processus de la Previs seront convertis au format numérique dans le cadre d'un projet global de numérisation. Par conséquent, les processus qui génèrent toujours plus de paperasse, y compris ceux concernant la collaboration avec nos clients, seront numérisés.

Résultat excellent aussi en 2017 à la faveur des performances des marchés financiers

En 2016, la performance sur la fortune totale avait atteint 7.5%, permettant ainsi de réaliser un excellent résultat de placement. En 2017, la performance est encore meilleure avec une valeur de 8.3%.

A la clôture de l'exercice 2016 de l'ancienne Previs, les provisions requises en vue de garantir la baisse du taux d'intérêt technique de 2.75% à 2.25% avaient déjà été constituées dans leur intégralité. Nous avons fait de même à la clôture de l'exercice

2017 pour l'ancienne Comunitas, qui est désormais intégrée à la structure de la nouvelle Previs en tant que caisse de prévoyance. La baisse du taux d'intérêt technique est entrée en vigueur au 1er janvier 2018 pour l'ensemble de la Previs. Ainsi, les objectifs de rendement sur les marchés financiers diminueront encore à l'avenir.

A la clôture de l'exercice 2017, les degrés de couverture de chacune des caisses de prévoyance varient entre 98.0% et 110.8%.

Des changements au sein de la direction

La fusion a eu des répercussions sur la structure et la composition de la direction. Beatrice Schmid, de la Comunitas, a été recrutée comme responsable Développement de la prévoyance. Conformément à notre stratégie, elle assurera dans le cadre de ses nouvelles fonctions le développement des systèmes et des plans de prévoyance ainsi que leur numérisation. Roger Müller a quitté la Previs au printemps 2017. Sa fonction de responsable Immeubles ainsi que l'ensemble du domaine ont été restructurés et regroupés avec le service des placements financiers dans le domaine Placements, dirigé par Daniel Zwygart.

Les deux membres de la direction de Comunitas, Stefan Saxer, responsable Service clients, et Stefan Demetz, responsable Finances et directeur adjoint, ont tous deux quitté l'entreprise respectivement au printemps et à l'été.

> Les caisses de prévoyance ont pu profiter des bons résultats enregistrés par les placements en 2017.

Depuis le 1er août 2017, Stefan Muri et Stefan Ernst occupent respectivement par intérim les fonctions de directeur et de directeur adjoint de Comunitas.

Enfin, nous avons recruté en la personne de Pierre-Alain Cosendai un expert-comptable reconnu pour le domaine détaché Finances et controlling. Il a pris ses fonctions le 1er janvier 2018.

Stefan Muri
Directeur

Composition de la direction en 2017

Prénom/nom	Function
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & communication
Roger Müller	Membre de la direction / Responsable Placements immobiliers (jusqu'au 31.05.2017)
Beatrice Schmid	Membre de la direction / Responsable Développement de la prévoyance
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prestations de prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction / Responsable Finances et controlling (à partir du 1.1.2018)

Prévoyance, clientèle et communication

Les défis de la prévoyance professionnelle: l'équité intergénérationnelle

Dans le cadre des débats et réflexions autour de la réforme Prévoyance vieillesse 2020, les défis auxquels la prévoyance professionnelle sera confrontée ont été abordés et commentés sous différents angles par des comités politiques, économiques et sociaux. Ces derniers se sont avant tout concentrés sur l'espérance de vie et le rendement escompté à l'avenir sur les placements. Le Conseil de fondation de la Previs a déjà pris en compte ces thèmes centraux du point de vue actuariel dans sa stratégie 2017-2021 et a pris la décision de baisser le taux de conversion à 5.5% d'ici 2022 et le taux d'intérêt technique à 2.25% (2020). À la clôture de l'exercice 2017, le taux d'intérêt technique a déjà pu être abaissé comme prévu.

La diminution progressive du taux de conversion, à savoir de 0.1% par an, fixe en 2018 la conversion de l'avoir de vieillesse pour les hommes et les femmes de 65 ans à 5.9%. La caisse de prévoyance Comunitas bénéficie provisoirement d'une réglementation dérogatoire: le taux de conversion pour 2018 et 2019 s'élève à 5.8%.

> Echec de la réforme Prévoyance vieillesse 2020: la Previs a déjà engagé de nombreuses mesures.

En 2017, les commissions de prévoyance des différentes caisses de prévoyance ont demandé pour la première fois au Conseil de fondation la rémunération rétroactive de l'avoir de vieillesse des assurés. Les situations qui prévalaient dans les caisses de prévoyance étant différentes en termes de taux de couverture et de réserves, les rémunérations fluctuent entre 1.0% et 2.25%. Puisque les réserves de fluctuation de valeur des caisses de prévoyance ne sont pas suffisantes, le Conseil de fondation a décidé de ne pas modifier le montant de la rente en 2018.

Le portail en ligne previs.WEB

Plus de la moitié de nos clients utilisent previs.WEB pour nous communiquer les mutations. Les données peuvent être transmises en toute simplicité via le portail en ligne et, depuis 2017, il est possible d'y saisir les incapacités de travail. L'annonce d'absences à la fois à l'assureur d'indemnités journalières en cas de maladie et à la caisse de pension offre des synergies et permet de raccourcir la période d'absence de manière manifeste. Ceci influe positivement sur le montant des dommages ainsi que sur les primes de risque, et constitue de fait un avantage pour toutes les parties concernées. Les affiliés qui n'utilisent pas encore previs.WEB peuvent obtenir de plus amples informations auprès du secrétariat.

> Un outil efficace et pratique pour les annonces: previs.WEB.

Poursuite du développement de notre offre attrayante de prestations…

Parallèlement à la gestion exigeante des affaires courantes, nos collaborateurs ont préparé la fusion entre Comunitas et la Previs. Les équipes compétentes étaient régulièrement confrontées à des questions d'ordre juridique et réglementaire ainsi qu'à divers travaux de consolidation requérant des solutions pragmatiques. Grâce aux efforts intensifs déployés dans le cadre du projet «Migration système», l'équipe Prévoyance Prestations a lancé avec succès un logiciel de gestion commun le 3 janvier 2018. Le traitement des entrées, sorties, mutations salariales et versements se déroule dans de bonnes conditions, et nous sommes convaincus que nous pourrons encore optimiser les processus au cours de l'année 2018. Bien que les produits de prévoyance soient maintenus inchangés pour tous les clients, il a fallu trouver des solutions, en particulier dans le domaine des prestations, pour regrouper judicieusement les offres différentes des deux institutions de prévoyance. Nous avons notamment remanié en partie les séminaires consacrés à la retraite, à la prévention ou ceux destinés aux collaborateurs des ressources humaines, etc. Et pour cause, nous serons désormais amenés à gérer le double de participants dans toute la Suisse. Sur la base des expériences faites en 2018, nous développerons notre offre de manière appropriée.

Nous avons déjà réalisé des avancées majeures dans le domaine de la communication numérique: à l'été 2018, nous mettrons en ligne notre nouveau site Internet et, dès le second semestre, les assurés pourront profiter d'une application innovante sur leur smartphone ou leur tablette. Grâce à cette application, les utilisateurs pourront accéder en tout temps et en tout lieu à leurs données de prévoyance personnelles ainsi qu'à de nombreuses informations intéressantes et utiles. L'application propose, en outre, de générer en toute simplicité des simulations instructives. Bien entendu, les spécialistes Previs resteront à votre entière disposition pour toute question.

Accès aux données de prévoyance et à bien plus encore grâce à l'application innovante de la Previs.

Dialogue avec nos clients

Les nombreuses rencontres organisées en 2017 avec les employeurs affiliés et les courtiers nous ont permis d'évaluer avec précision dans quelle mesure nos clients comprennent et acceptent la fusion. Bien que nous ayons mené une communication aussi accessible et régulière que possible – dans le cadre juridique fixé pour le processus de fusion –, ces entretiens personnels nous ont permis de répondre à des questions essentielles et de lever d'éventuels doutes et incertitudes. Nous nous réjouissons toujours des observations et feed-back. Nos conseillers clientèle et les membres de la direction se tiennent à la disposition des employeurs, des clients, des assurés et des rentiers pour répondre à leurs questions ou demandes.

Nous remercions chaleureusement nos clients de la confiance témoignée à la Previs.

Nathalie Sesiani
Responsable Prestations de prévoyance
Membre de la direction

Beatrice Schmid
Resp. Développement de la prévoyance
Membre de la direction

Stefan Ernst
Responsable Clients et communication
Directeur adjoint

Employeurs affiliés

	31.12.2017	31.12.2016
Total employeurs	1'307	1'308

Total 2016: 1'308 (Previs Prévoyance: 667, Fondation de prévoyance Comunitas: 641)

Assurés actifs et rentiers

Assurés actifs: femmes et hommes

Total 2017: 29'605
Total 2016: 29'248*

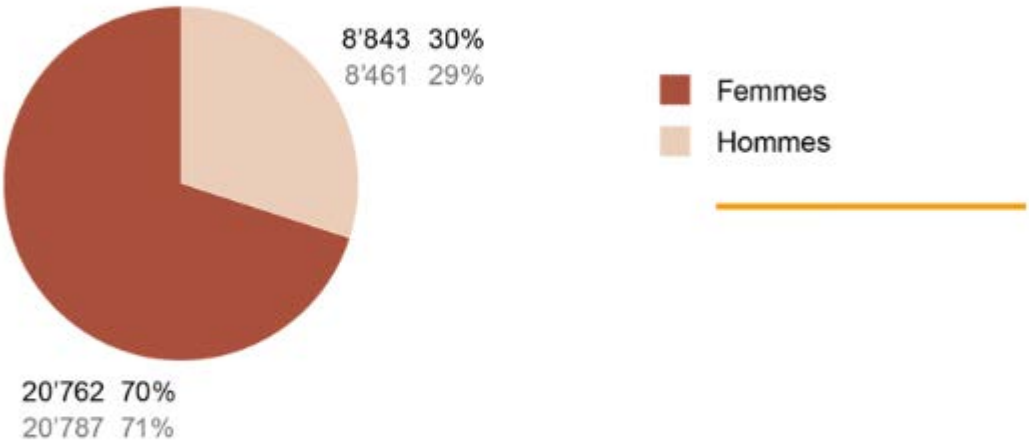

*Previs Prévoyance: 17'443
Fondation de prévoyance Comunitas: 11'805

Rentières et rentiers par type de rente

Total 2017: 8'430
Total 2016: 8'115*

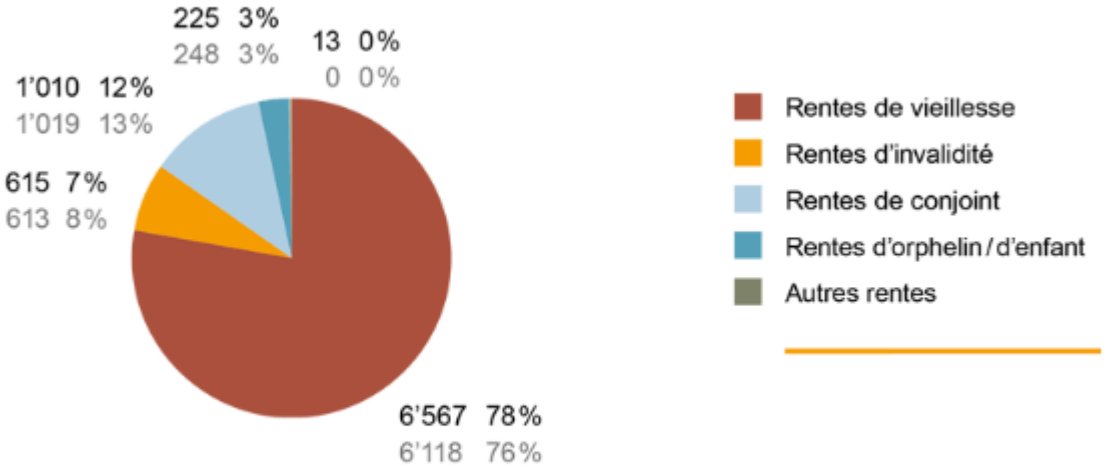

*Previs Prévoyance: 5'077
Fondation de prévoyance Comunitas: 3'038

Placements financiers et immobiliers

Retour sur l'année 2017 sous l'angle des placements et perspectives pour 2018

Marquée par la solidité remarquable des marchés boursiers, 2017 s'est révélée une très bonne année pour les placements financiers. Comme l'année précédente, toutes les catégories de placement, à l'exception des liquidités, ont enregistré une hausse en 2017. La croissance générale sur tous les marchés régionaux et les bénéfices étonnamment solides des entreprises ont stimulé les bourses du monde entier. Notre portefeuille d'actions mondiales affichait une performance de 17.2% en francs suisses. Les actions des pays émergents ont connu une progression encore plus forte avec une performance de 32.7%. Une bonne dynamique s'est installée au cours de l'année dans la zone euro et l'appréciation de la monnaie a surpris les eurosceptiques. Au début 2017, de nombreux investisseurs appréhendaient une certaine instabilité politique en Europe. Or les élections qui se sont déroulées aux Pays-Bas et en France ont amené des dirigeants modérés au pouvoir. Étant donné que, dans le même temps, la conjoncture s'est apaisée, la voie était libre pour une revalorisation de l'euro. Par rapport au franc suisse, l'euro a progressé de plus de 9%, une situation qui a été accueillie avec soulagement par beaucoup de petites et moyennes entreprises. Dans ce contexte, la bourse suisse a parfaitement rivalisé, dans la mesure où le marché boursier suisse a enregistré une performance de près de 20% en 2017 (selon le Swiss Performance Index SPI).

Grâce à notre stratégie d'équilibre et partant, à la prédominance des petites et moyennes capitalisations (small/mid caps) en Suisse, nous avons réalisé une performance de 21.7% qui dépasse celle du SPI. Durant l'année 2017, les principales banques centrales mondiales ont continué d'appliquer une politique monétaire expansionniste. Seule la Réserve fédérale américaine (Fed) a commencé à réduire son bilan à l'automne. L'inflation est restée globalement faible et les taux d'intérêt n'ont que peu évolué en 2017. La Fed a relevé par trois fois les taux d'intérêt, à hauteur de 0.25% à chaque fois. Comme on pouvait s'y attendre, la Banque centrale européenne et la Banque nationale suisse n'ont pas modifié leurs taux d'intérêt. Dans ce contexte général des taux d'intérêt bas, voire négatifs, les obligations ont affiché des rendements modestes mais positifs. Quant aux placements immobiliers, qui représentent une partie considérable de nos placements, ils ont obtenu de solides résultats tant en Suisse (5.3%) qu'à l'étranger (6.2%). Le rendement du cash-flow de l'immobilier suisse est resté stable et la part liée aux variations de valeur a été plus faible que les années précédentes en raison des taux d'intérêt quasi stables.

> Avec une performance de 8.3% pour les placements en 2017, le bon résultat de l'année précédente a été surpassé.

Selon nos attentes, l'année 2018 devrait être exigeante en matière de placements. D'une part, les actions ont été fortement valorisées et, d'autre part, les intérêts devraient suivre une tendance haussière, ce qui aura des répercussions négatives

sur les obligations et les placements immobiliers. C'est pourquoi, un positionnement prudent reste de mise. En matière de stratégie de placement, nous appliquons le même credo: «prêt pour l'avenir, même à 60 ans».

Fusion: changement de stratégie et mesures engagées

A l'occasion de la fusion, nous avons eu l'opportunité d'intégrer les valeurs patrimoniales de l'ancienne Comunitas dans la stratégie et la structure de placement de la Previs. L'allocation stratégique d'actifs était de l'ordre de 30% dans les deux institutions de prévoyance, la principale différence se situant au niveau des quotes-parts de placements immobiliers et d'obligations. La quote-part immobilière qui se montait à seulement 15% chez Comunitas était compensée par une quote-part d'obligations supérieure. Dans le cadre de la fusion, la quote-part immobilière de 30% de l'ancienne Previs Prévoyance a donc été diluée. Cette situation ne saurait être redressée à court terme. Notre objectif est d'étendre notre portefeuille immobilier et de le financer par la vente d'obligations. Le paragraphe suivant précise la démarche que nous comptons adopter.

Placements immobiliers: consolider le portefeuille par des projets de nouvelles constructions et des acquisitions

Sur un marché marqué par des taux d'intérêt bas et la pression exercée sur le secteur, les placements immobiliers directs nous aident à maintenir notre patrimoine immobilier afin de financer notre croissance par nos propres moyens. En procédant à une analyse de la situation et du marché, nous précisons nos objectifs individuels pour chaque type d'objet et mettons en œuvre le meilleur scénario possible dans le cadre de projets de rénovation. Grâce à l'amélioration de la qualité d'utilisation, à l'optimisation de la consommation énergétique en recourant aux énergies renouvelables ainsi qu'à une matérialisation minutieuse et axée sur le cycle de vie de chaque bien immobilier, nos placements immobiliers seront prêts pour l'avenir. Bien entendu, nous examinons l'éventuel potentiel d'utilisation offert par la densification tout en préservant les ressources des terrains à bâtir. Par notre engagement en accord avec le développement durable et ses trois dimensions (économique, écologique et sociale), nous nous démarquons de la concurrence, créons de l'utilité pour le locataire et la société, et assurons ainsi la sécurité et la stabilité à long terme de notre portefeuille.

> Notre objectif: augmenter les placements immobiliers directs dans toute la Suisse, à de bons emplacements.

Dans le même temps, nous poursuivons notre recherche de biens immobiliers attrayants, tels que ceux acquis récemment à Bienne (BE), Saint-Gall (SG) et Lausen (BL). Des biens représentant un investissement d'au moins CHF 15 millions, situés dans des régions à fort potentiel économique, dans des grandes villes ou des agglomérations facilement accessibles aux pendulaires constituent autant de critères

importants lors de l'acquisition. Tenant compte de l'évolution sociale et démographique, nous nous concentrons davantage sur les petits logements et les biens immobiliers compacts de 3 et 4 pièces. Les appartements doivent être abordables et le rester. Nous souhaitons aussi orienter davantage nos recherches en dehors du canton de Berne afin de diversifier notre portefeuille.

Daniel Zwygart
Responsable Placements
Membre de la direction

Explication du résultat net des placements

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers
⌀ 10 années	3.48%	2.74%	5.26%
2017	8.32%	9.17%	5.29%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	–0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	−1.62%	−3.29%	3.19%
2010	2.56%	2.09%	3.82%
2009	8.36%	10.26%	3.77%
2008	−9.32%	−14.44%	4.67%

Jusqu'en 2014, le rendement global était celui de l'institution commune Previs Service Public. Depuis 2015, il équivaut au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). Depuis 2017, le rendement global inclut aussi les placements de l'ancienne fondation de prévoyance Comunitas. Le chiffre de 2015 ne permet pas de connaître le rendement propre à chaque caisse de prévoyance. Pour les caisses de prévoyance, c'est le rendement de la stratégie de placement retenue qui est déterminant, pour autant que la caisse ait été affiliée à la Previs l'année entière.

Comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle

Pour assurer l'efficacité de la surveillance et de la gestion des activités de placement, la stratégie de placement est répartie entre différentes catégories de placement. La représentation ci-après fournit une comparaison entre la répartition stratégique et la répartition actuelle au 31 décembre 2017.

Répartition stratégique de la fortune – Stratégie de placement Previs 30

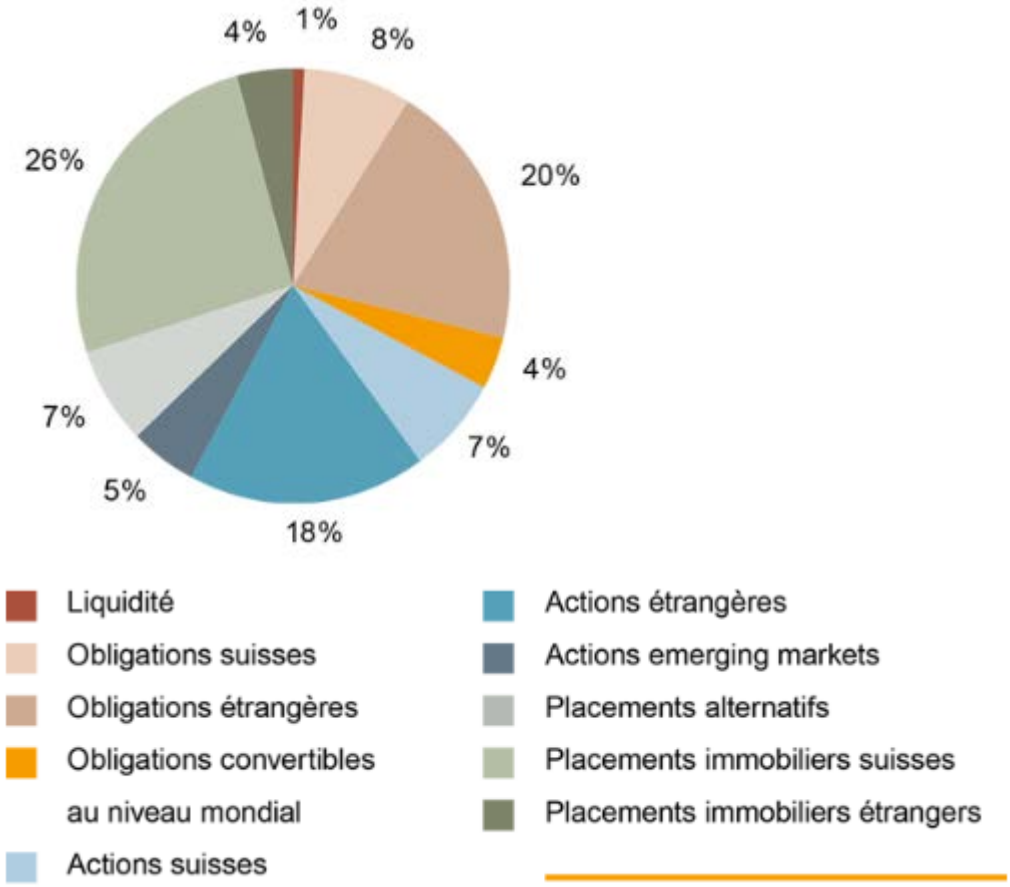

Répartition actuelle de la fortune – Stratégie de placement Previs 30

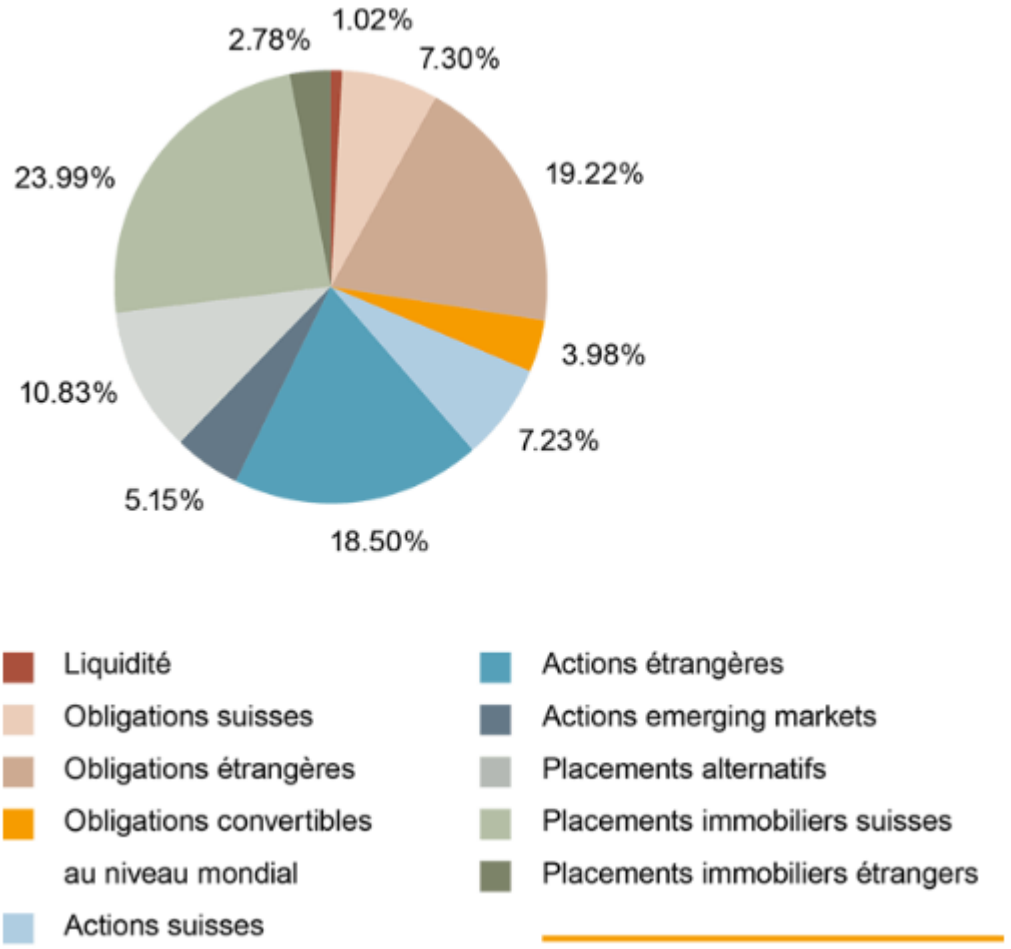

Répartition stratégique de la fortune – Stratégie Retraités

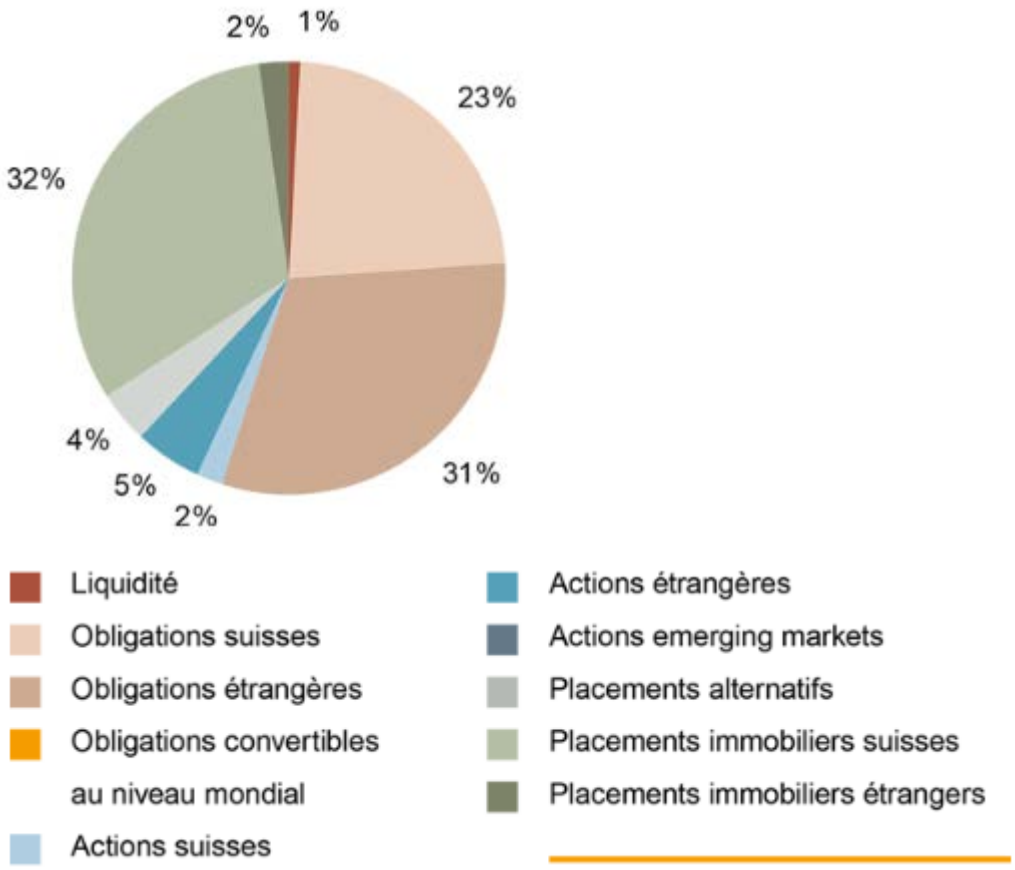

Répartition actuelle de la fortune – Stratégie Retraités

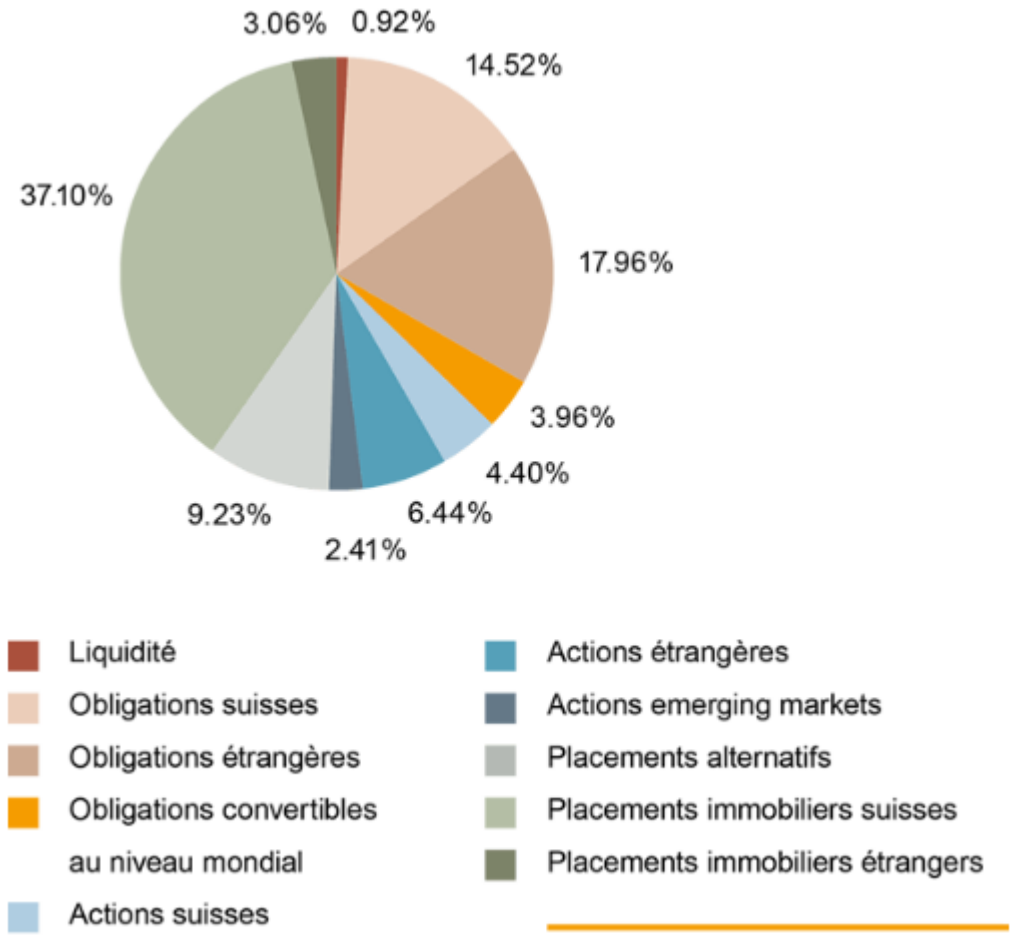

Rapport de l'organe de révision (T+R SA)

Wirtschaftsberatung
Wirtschaftsprüfung
Steuerberatung

Bringt Sie weiter

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au Conseil de fondation de la Previs prévoyance, Koeniz

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Previs prévoyance, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e, al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

T+R AG CH-3073 Gümligen | Sägeweg 11
info@t-r.ch | www.t-r.ch
Tel. +41 31 950 09 09
Fax +41 31 950 09 10
Nexia
EXPERTsuisse zertifiziertes Unternehmen
Mitglied TREUHAND | SUISSE

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c, al.1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires, et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- si les opérations avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Guemligen, le 25 avril 2018

T+R SA

Rita Casutt
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée

Vincent Studer
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé

Responsable du mandat

T+R AG CH-3073 Gümligen | Sägeweg 11
info@t-r.ch | www.t-r.ch
Tel. +41 31 950 09 09
Fax +41 31 950 09 10

EXPERTsuisse zertifiziertes Unternehmen
Mitglied TREUHAND | SUISSE

1 Annexe

1.1 Bases et organisation

1.1.1 Forme juridique du but

La fondation a pour but la mise en œuvre de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des employeurs affiliés ainsi qu'en faveur de leurs proches et survivants soumis à la LPP. Elle peut étendre la prévoyance au-delà des prestations légales minimales et verser des allocations dans des situations de nécessité telles que maladie, accident ou chômage.

Dans la perspective de la transformation de l'institution commune en institution collective, un acte de fondation remanié a été approuvé par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations le 31 octobre 2013 et l'inscription dans le registre du commerce a été changée en date du 18 décembre 2013. La mise en œuvre de la modification du but n'est intervenue cependant qu'au 1er janvier 2015.

Sur la base de la décision de l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations, la fusion a été inscrite au registre du commerce de Berne le 13 novembre 2017 et concrétisée par la reprise des actifs et passifs de la communauté de prévoyance Comunitas.

1.1.2 Enregistrement LPP et fonds de garantie

La fondation est enregistrée dans le registre LPP du canton de Berne sous le numéro 0692.

Toutes les caisses de pension soumises à la loi sur le libre passage (LFLP) doivent être affiliées au fonds de garantie LPP. Elles fournissent des contributions correspondantes à ce fonds. Le fonds de garantie assure aux assurés leurs prestations jusqu'à un salaire assuré de CHF 126'900 lorsque l'institution de prévoyance n'est pas solvable.

1.1.3 Actes et règlements

- Règlement d'organisation de la Previs du 1er décembre 2015, en vigueur du 1er janvier 2016 au 12 novembre 2017.
- Règlement d'organisation de Comunitas du 20 novembre 2014, en vigueur du 1er janvier 2016 au 12 novembre 2017.
- Règlement d'organisation de la Previs du 21 juin 2017, en vigueur depuis le 13 novembre 2017.
- Règlement de prévoyance de la Previs du 19 juin 2014, en vigueur à partir du 1er janvier 2015. Applicable du 31 novembre 2017 au 31 décembre 2017 à toutes les caisses de prévoyance affiliées à la Previs au 13 novembre 2017.

- Règlement de prévoyance de Comunitas du 17 novembre 2016, en vigueur depuis le 1er janvier 2017. Applicable du 13 novembre 2017 au 31 décembre 2017 à la caisse de prévoyance Comunitas.
- Règlement sur les placements de la Previs du 30 novembre 2016, en vigueur depuis le 1er janvier 2017.
- Règlement sur les placements de Comunitas du 13 mars 2017, en vigueur du 1er juillet 2014 au 12 novembre 2017.
- Règlement de la Previs sur la répercussion des frais de gestion du 18 mars 2014, en vigueur depuis le 1er janvier 2015.
- Règlement sur les provisions de la Previs du 19 juin 2014, en vigueur depuis le 1er janvier 2015.
- Règlement sur les provisions de Comunitas du 17 novembre 2017, en vigueur du 1er juillet 2010 au 12 novembre 2017.
- Règlement de liquidation partielle de la Previs du 21 octobre 2015, entrant en vigueur avec effet rétroactif au 1er janvier 2015. Applicable du 31 novembre 2017 au 31 décembre 2017 à toutes les caisses de prévoyance affiliées à la Previs au 13 novembre 2017.
- Règlement de liquidation partielle de Comunitas du 17 novembre 2010, valable à partir du 1er janvier 2011. Applicable du 13 novembre 2017 au 31 décembre 2017 à la caisse de prévoyance Comunitas.

1.1.4 Organes de direction de la Previs et réglementation des signatures

Jusqu'à l'entrée en vigueur de la fusion au 13 novembre 2017, les Conseils de fondation de la Previs et de Comunitas exerçaient leurs fonctions de manière autonome. Lors de l'Assemblée des délégués commune de la Previs et de Comunitas en date du 21 juin 2017, les délégués ont élu, sous réserve de la réalisation de la fusion, les futurs membres du Conseil de fondation, qui ont pris leurs fonctions à compter de l'entrée en vigueur de la fusion le 13 novembre 2017.

Du côté de la Previs, Kurt Zaugg a renoncé à son mandat de représentant des employés à l'occasion de l'Assemblée des délégués 2017 en raison de son départ en retraite. Du côté de Comunitas, les personnes ci-après ont quitté le Conseil de fondation le 12 novembre 2017: Stefan Christen, président et représentant des employés, Heidi Grau, représentante des employeurs, Martin Kuratli, représentant des employés, Hans-Jakob Schmid, représentant des employeurs. Les quatre autres membres ont pris leurs fonctions au sein du Conseil de fondation de Previs Prévoyance le 13 novembre 2017.

Composition du Conseil de fondation et fonctions en 2017

Par souci de lisibilité, seuls les membres du Conseil de fondation actifs au 13 novembre 2017 figurent dans le tableau ci-dessous.

Prénom/ nom	Fonction	Représentation des employés ou des employeurs	Affiliation	Entrée au Conseil de fondation/ réélection[1]
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	Employeurs	Brienz Rothorn Bahn	2004/2017
Pierre Spielmann	Vice-président Membre du comité de compliance	Employés	Stadt Murten FR	2006[2]/2017 Vice-président depuis le 13.11.2017
Alfred Amrein	Président du comité de placements	Employeurs	Atupri Assurance de la santé	2012/2017
Matthias Bütikofer	Membre du comité de placements	Employeurs	SZB Schweizerischer Zentralverein für das Blindenwesen	2014[2]/2017
Martin Gafner	Membre du comité de placements	Employeurs	Siloah AG	2016/2017
René Küng	Membre du comité de placements	Employés	Stadt Zofingen AG	2009[2]/2017
Reto Lindegger		Employeurs	Schweizerischer Gemeindeverband	2016[2]/2017
Urs Obrecht	Membre du comité de compliance	Employés	Homes dahlia	2013/2017
Stephan Spycher	Membre du comité de compliance	Employés	Commune Vinelz	2009/2017 Vice-président jusqu'au 12.11.2017
Jürg Thöni	Membre du comité de placements	Employés	Spital STS AG	2012/2017

[1] Dans le cadre de la fusion, tous les membres du Conseil de fondation ont été réélus en 2017.

[2] Entrée dans le Conseil de fondation de Comunitas.

Composition de la direction en 2017

Prénom/nom	Function
Stefan Muri	Directeur
Stefan Ernst	Directeur adj. / Responsable Clients & communication
Roger Müller	Membre de la direction / Responsable Placements immobiliers (jusqu'au 31.05.2017)
Beatrice Schmid	Membre de la direction / Responsable Développement de la prévoyance
Nathalie Sesiani	Membre de la direction / Responsable Prestations de prévoyance
Daniel Zwygart	Membre de la direction / Responsable Placements
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction / Responsable Finances et controlling (à partir du 1.1.2018)

Règlementation des signatures

Le président, le vice-président et deux membres du Conseil de fondation, les membres de la direction ainsi que les membres de la direction élargie disposent d'un droit de signature commune à deux.

Prénom/ nom	Function	Droit de signature à deux	Droit de signature à deux, avec signature d'un membre de la direction
Peter Flück	Président Président du comité de compliance	×	
Pierre Spielmann	Vice-président Membre du comité de compliance	×	
Alfred Amrein	Membre du Conseil de fondation Président du comité de placements	×	
Stephan Spycher	Membre du Conseil de fondation Membre du comité de compliance	×	
Stefan Muri	Directeur	×	
Stefan Ernst	Directeur adj. Responsable Clients & Communication	×	
Beatrice Schmid	Membre de la direction Responsable Développement de la prévoyance	×	
Nathalie Sesiani	Membre de la direction Responsable Prestations de prévoyance	×	
Daniel Zwygart	Membre de la direction Responsable Placements	×	
Susanne Lötscher	Membre de la direction élargie Responsable ressources humaines		×
Markus Mürner	Membre de la direction élargie Responsable Asset Management immobilier		×
Christoph Stäger	Membre de la direction élargie Responsable Gestion du portefeuille immobilier		×
Pierre-Alain Cosendai	Membre de la direction (à partir du 1.1.2018) Responsable Finances et controlling	×	

Indemnités du Conseil de fondation

Selon le chiffre 2.5 du règlement d'organisation, les indemnités versées au Conseil de fondation sont publiées de manière résumée dans le rapport annuel:
En 2017, des honoraires fixes, commissions incluses, d'un montant total de CHF 246'611 (2016: CHF 218'891) ont été versés au Conseil de fondation, ainsi que des jetons de présence à hauteur de CHF 66'589 (2016: CHF 53'782).

Indemnités de la direction

En vue d'appliquer une politique de la transparence allant au-delà des prescriptions, la Previs publie également les chiffres concernant les indemnités de la direction, y compris la participation de l'employeur aux assurances sociales. Outre les salaires annuels, la Previs pratique un système de bonus/malus selon lequel tous les collaborateurs, direction comprise, peuvent réaliser, en application d'une procédure déterminée, une indemnité supplémentaire dépendant des prestations. Cette indemnité est toujours calculée à la fin d'une année civile sur la base de l'évaluation des prestations lors des entretiens de promotion des collaborateurs. Outre la réalisation des objectifs, elle tient aussi compte de la situation financière de la Previs.

Nombre	2017 en CHF	Bonus 2016, versés en 2017 en CHF	Total 2017 en CHF
Somme salariale annuelle 6 membres de la direction	1'098'188	196'100	1'294'288
Parts des employeurs aux assurances sociales	229'957	16'690	246'647

Remarque: un membre de la direction a quitté ses fonctions au 31 mai 2017. Les rétributions des anciens membres de la direction de Comunitas Vorsorgestiftung ne sont pas prises en compte.

Le rapport entre le salaire le plus bas (apprentis non compris) et le salaire le plus élevé à la Previs est de 1:4.3.

1.1.5 Expert, organe de révision, conseillers, autorité de surveillance

Expert en prévoyance professionnelle	ABCON AG, Berne, Martin Schnider
Externe Revisionsstelle	T+R SA, Gümligen, Vincent Studer

Comme le prévoit le chiffre 7.1 du règlement d'organisation, l'organe de révision est élu pour une durée de deux ans. Il peut être réélu au maximum quatre fois.

Conseils en gestion de fortune

Conseils stratégiques	Renato Flückiger, Ittigen
Contrôle des risques	PPCmetrics AG, Zurich
Conseils opérationnels	INVESTAS Beratungs AG, Berne

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF), Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14.

1.1.6 Employeurs affiliés

Ce tableau présente les affiliations avec des assurés actifs à la date de référence.

	31.12.2017	31.12.2016
Total employeurs	1'307	1'308

1.2 Assurés actifs et rentiers

1.2.1 Assurés actifs

	31.12.2017	31.12.2016
Total assurés actifs	**29'605**	**29'248**
– femmes	20'762	20'787
– hommes	8'843	8'461

Changements	2017	2016
Assurés actifs au 1.1.	**29'248**	**29'441**
Mutations a posteriori année précédente	–84	–265
Entrées	5'827	6'626
Sorties	–4'617	–6'126
Départs à la retraite	–755	–400
Décès	–14	–28
Assurés actifs au 31.12.	**29'605**	**29'248**

1.2.2 Rentières et rentiers

	31.12.2017	31.12.2016
Bénéficiaires de rentes	**8'430**	**8'115**
Rentes de vieillesse	6'567	6'220
Rentes d'invalidité	615	620
Rentes de conjoint	1'010	1'023
Rentes d'orphelin/d'enfant	225	252
Autres rentes	13	0

Changements	2017	2016
Bénéficiaires de rentes au 1.1.	8'115	7'902
Mutations ultérieures année précédente	–10	0
Nouveaux bénéficiaires de rentes [1]	649	293
Bénéficiaires de rentes en moins [2]	–324	–365
Bénéficiaires de rentes au 31.12.	**8'430**	**8'115**

[1] Départ à la retraite, invalidité

[2] Terme effectif de l'affiliation ou selon le type de rente: départ à la retraite, invalidité, décès, âge terme révolu

1.2.3 Répartition des assurés actifs en fonction de leur âge

	31.12.2017 Ans	31.12.2016 Ans
Assuré actifs	45.67	45.34
– femmes	45.10	44.77
– hommes	47.04	47.02

1.3 Mode de mise en œuvre du but de la fondation

1.3.1 Explication des plans de prévoyance et de leur financement

La fondation a géré sept plans de primauté de cotisations comprenant plus de 35 combinaisons de plans dans la caisse de prévoyance Service Public. Dans la caisse de prévoyance Comunitas, le choix des plans avec quatre plans de risque possibles est libre pour les cotisations d'épargne. Dans les autres caisses de prévoyance, le choix des plans est libre.

1.3.2 Informations complémentaires concernant l'activité de prévoyance

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Lors de la séance du 30 novembre 2016, le Conseil de fondation a décidé de renoncer à une adaptation des rentes au renchérissement pour le 1er janvier 2017.

1.4 Principes d'évaluation et présentation des comptes, continuité

1.4.1 Présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

Les comptes annuels sont établis selon les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

1.4.2 Principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation correspondent aux prescriptions des art. 47, 48 et 48a OPP 2.

Les **liquidités, créances et engagements** sont évalués à leur valeur nominale.

Les **devises** sont évaluées sur la base de leur cours le jour de référence. Les cours déterminés par l'office de dépôt s'appliquent.

Les **actions, obligations et parts de placements collectifs** sont évaluées à leur valeur boursière le jour de référence. Les cours déterminés par l'office de dépôt s'appliquent.

Les **placements immobiliers directs** ont été évalués au 31 décembre 2017 par Wüest Partner AG et Privera AG (pour les parts de copropriété) selon la méthode CFA.

- Avec la méthode CFA, la valeur de marché actuelle d'un immeuble est définie par la somme de tous les revenus nets escomptés dans le futur et actualisés au jour de l'évaluation (avant impôts, intérêts, amortissements et provisions = EBITDA). Les revenus nets (= EBITDA) sont actualisés individuellement pour chaque immeuble en tenant compte des perspectives et risques respectifs et sur la base d'un taux adapté aux risques et conforme au marché.
- En vertu de la norme Swiss GAAP RPC 26, les évaluations sont réalisées sur la base des valeurs réelles, la définition de la valeur de marché prise en compte étant celle de l'IVSC, de TEGoVA et de la RICS: «La valeur de marché est le montant estimé auquel un bien immobilier devrait s'échanger à la date de l'évaluation entre un vendeur et un acheteur consentants dans le cadre d'une transaction régulière, après une mise sur le marché d'une durée convenable où les parties ont agi chacune sciemment, prudemment et sans contrainte.»
- Les ouvrages en cours de réalisation (projets de nouvelles constructions, rénovations mais aussi terrains à bâtir) sont portés à l'actif au coût de production.

L'évaluation aura lieu au plus tard un an après l'achèvement des travaux. Les coûts de planification jugés insignifiants sont sortis du bilan.

- Les impôts latents dus lors des ventes prévues d'immeubles existants sont contrôlés et mis à jour ou confirmés à la fin de l'exercice.
- Les taux d'actualisation se situent dans une fourchette comprise entre 3.10% et 4.53%.

Les comptes de régularisation et provisions non techniques sont pris en compte selon les règles de la comptabilité commerciale et les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26.

Des réserves de fluctuation de valeurs appropriées à la stratégie de placement prévue sont constituées du côté des passifs pour chaque caisse de prévoyance.

Pour déterminer l'objectif minimal que doivent atteindre les réserves de fluctuation de valeurs par catégorie d'investissement, l'on applique la méthode dite économico-financière (méthode «Value at Risk»). Cette méthode consiste à calculer les réserves de fluctuation de valeurs des différentes stratégies de placement en se basant sur le profil de risque et de rendement des catégories de placement. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs est exprimé en pour cent des capitaux de prévoyance et des provisions techniques, compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5% sur un an.

1.4.3 Modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de présentation des comptes

Il convient de noter que les chiffres 2017, ainsi que les chiffres comparatifs 2016, sont présentés sur la base de l'entité fusionnée.

1.5 Risques actuariels, couverture du risque, taux de couverture

1.5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La Previs est une institution de prévoyance partiellement autonome couvrant elle-même une partie de ses risques. La Previs a conclu une réassurance congrue auprès de PKRück Réassurance des caisses de pension SA pour les risques décès et invalidité.

L'accord contractuel avec PKRück SA prévoit qu'un excédent éventuel (ou un déficit) résultant d'un développement meilleur (ou moindre) de l'évolution des sinistres que ne le prévoyait le calcul des primes soit comptabilisé chaque année dans la réserve clientèle correspondante au niveau de la fondation.

1.5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne

	2017 CHF	2016 CHF
Situation des avoirs-épargne au 1.1.	2'772'829'147	2'570'880'670
Cotisations d'épargne des employés et des employeurs	213'612'235	211'188'908
Prestations de libre passage	320'651'235	438'457'510
Remboursements pour l'EPL / divorce	9'271'798	6'831'838
Prestations de libre passage en cas de sortie	–252'416'828	–342'562'036
Versements anticipés pour l'EPL / divorce	–10'192'840	–10'630'451
Dissolution suite de départ à la retraite, décès	–194'883'716	–143'215'761
Variation des avoirs-épargne des assurés en incapacité de travail	451'738	503'374
Intérêts du capital d'épargne	45'186'236	44'052'156
Adaptations par rapport aux années précédentes / incapacité de travail / AI	143'699	–2'677'062
Situation des avoirs-épargne au 31.12.	**2'904'652'702**	**2'772'829'147**

Les avoirs-épargne de chaque caisse de prévoyance ont été nouvellement rémunérés à un taux d'intérêt spécifique, compris dans une fourchette entre 1.00% et 2.25% (2016: en général à 1.25%). La rémunération se base sur la grille définie dans le règlement de prévoyance et est définie une fois par an pour chaque caisse de prévoyance par le Conseil de fondation à la demande de la commission de prévoyance.

1.5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Avoirs de vieillesse selon la LPP (comptes témoins)	1'577'207'080	1'546'625'962

1.5.4 Evolution du capital de couverture pour les rentiers

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Situation du capital de couverture au 1.1	2'017'188'582	1'900'599'307
Transfert du capital de couverture-assurance-invalidité	6'600'224	3'917'887
Adaptation sur la base des transferts des années précédentes	0	–17'391'291
Changement en raison de liquidations partielles	–4'212'977	–20'598'618
Adaptation au nouveau calcul au 31.12	155'652'448	150'661'297
Situation du capital de couverture au 31.12	**2'175'228'277**	**2'017'188'582**
Taux d'intérêt technique de la fondation	2.25%	2.75%

1.5.5 Evolution des provisions techniques

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Provisions pour changement de bases	21'752'283	10'086'295
Provision pour taux de conversion	42'691'000	42'594'000
Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique	0	67'621'505
Total des provisions techniques	**64'443'283**	**120'301'800**

1.5.6 Résultats de l'expertise actuarielle au 31 décembre 2017

En qualité d'institution collective, la Previs gère un compte pour chaque caisse de prévoyance comme le préconisent les recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC 26. En conséquence, chaque caisse de prévoyance possède un degré de couverture individuel, lequel est communiqué aux organes compétents de la caisse de prévoyance. Présenter un degré de couverture consolidé à l'échelle de la fondation n'ayant pas de sens, nous avons décidé d'y renoncer.

A la date du 31 décembre 2017, les degrés de couverture de toutes les caisses de prévoyance de la Previs calculés sur la base d'un taux d'intérêt technique de 2.25% atteignaient entre 98.0% et 110.8%. Sous l'effet de la dissolution des provisions constituées les années précédentes et en 2017, le taux d'intérêt technique a pu être abaissé de 2.75% à 2.25% à la clôture de l'exercice 2017.

L'expert confirme que les dispositions actuarielles réglementaires relatives aux prestations et au financement au 31 décembre 2017 correspondent aux dispositions légales.

En 2018, des mesures d'assainissement ne sont jugées nécessaires pour aucune des caisses de prévoyance actuelles.

1.5.7 Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel

Les bases réglementaires et les calculs pour le bilan actuariel se fondent sur les bases techniques LPP 2015 / TP 2015. Il s'agit de bases considérées comme bien adaptées aux calculs actuariels d'institutions de prévoyance autonomes et qui sont par conséquent fréquemment utilisées. Les probabilités de mariage, l'âge du conjoint, le nombre d'enfants et l'âge des enfants sont pris en compte selon la méthode commune. Au lieu d'introduire la situation familiale détaillée, l'on applique pour chaque assuré les chiffres empiriques des bases actuarielles LPP 2015.

Le taux d'intérêt technique est un paramètre essentiel pour la définition des engagements actuariels. Ce taux doit être fixé sur la base des hypothèses relatives au rendement à long terme du capital. Le taux d'intérêt technique a été abaissé à 2.25% au 31 décembre 2017.

1.5.7.1 Provisions actuarielles

Principes

La Previs constitue des provisions actuarielles pour les risques actuariels soumis à des fluctuations ainsi que pour les promesses de prestations qui ne sont pas ou pas suffisamment financées par les cotisations réglementaires.

Les provisions actuarielles sont des consolidations qui, dans le cadre du calcul du degré de couverture selon l'art. 44 OPP 2, sont prises en compte de la même manière que les capitaux de prévoyance des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes.

Provision pour changement de bases

Cette provision est constituée pour tenir compte des effets financiers de l'augmentation attendue de l'espérance de vie depuis la publication des bases techniques.

Le montant théorique de la provision correspond à 0.5% du capital de couverture des rentes multiplié par la différence entre l'année de calcul et l'année pendant laquelle les bases actuarielles utilisées par l'institution de prévoyance ont été publiées.

Provision pour fluctuations de risques des assurés actifs

Les risques décès et invalidité sont en général soumis à des fluctuations à court terme. La Previs a conclu une réassurance pour ces risques, raison pour laquelle aucune provision n'est actuellement constituée pour ces risques.

Provision pour taux de conversion

Une provision pour taux de conversion est constituée en cas de pertes dues à la retraite sur la base des taux de conversion appliqués en primauté de cotisations.

La provision est calculée pour tous les assurés actifs à partir de l'âge de 55 ans. Elle correspond à la différence escomptée avec le taux d'intérêt technique entre l'avoir de vieillesse probable à l'âge de la retraite et le capital de couverture actuariel nécessaire au même moment calculé pour la rente convertie. Elle est adaptée chaque année. La provision pour taux de conversion est calculée chaque année par l'expert en prévoyance professionnelle. Elle est dissoute dès qu'une réduction du taux de conversion à la valeur technique correcte est conclue, ou dès que le taux de conversion appliqué est correct sur le plan actuariel.

A compter du 1er janvier 2018, le taux de conversion de la Previs est réduit progressivement de 0.1% par an jusqu'à 5.5% d'ici 2022. L'abaissement du taux d'intérêt technique à 2.75% au 31 décembre 2015, puis à 2.25% au 31 décembre 2017 a donné lieu à des pertes sur les retraites que l'on a dû inscrire dans les engagements par le biais de provisions.

Provision pour abaissement du taux d'intérêt technique

Avec l'abaissement du taux d'intérêt technique à 2.25% au 31 décembre 2017, les provisions correspondantes ont été dissoutes.

1.5.8 Modification des bases et hypothèses techniques

Les nouvelles bases techniques LPP 2015 ont été publiées en décembre 2015 et appliquées pour la première fois par la Previs dans la clôture des comptes 2016.

1.5.9 Taux de couverture selon l'art. 44 OPP 2

Etant donné que la Previs est constituée en institution collective, elle ne présente pas de degré de couverture pour la fondation. Le tableau ci-dessous indique dans quelle fourchette se situe le taux de couverture des différentes caisses de prévoyance.

Degré de couverture des caisses de prévoyance	31.12.2017	31.12.2016
< 90.0%	0	0
90.0% – 94.9%	0	0
95.0% – 100.0%	1	3
> 100.0%	11	5

1.6 Commentaires relatifs aux placements de fortune et au résultat net de ces placements

1.6.1 Organisation des activités de placement, règlement sur les placements

1.6.1.1 Règlement sur les placements

Le règlement sur les placements de la Previs régit la répartition des responsabilités, des compétences et des tâches de contrôle entre le Conseil de fondation, le comité de placements et la direction.

Le placement de fortune est subdivisé en plusieurs phases, avec différentes attributions de compétences. Il en résulte grosso modo le tableau suivant:

Domaine	Conseil de fondation	Comité de placements	Gestion de portefeuilles
Placements stratégiques	Décision	Conseil	
Placements tactiques	Information	Décision	Mise en œuvre
Choix des titres		Information	Décision
Affaires courantes		Information	Décision
Reporting	Information	Information	Consolidation

Dans les mandats externes, la gestion de portefeuille est assurée par le gestionnaire de portefeuille compétent de la banque concernée; dans les mandats internes, il s'agit du responsable Placements financiers.

Autres organes concernés

Tâche	Responsabilité
Conseils stratégiques	Renato Flückiger, Ittigen
Conseils opérationnels	INVESTAS Beratungs AG, Berne
Global Custodian	UBS AG, Zurich
Gestion de fonds	UBS Fund Management, Bâle
Contrôle des risques	PPCmetrics SA, Zurich

1.6.1.2 Mandats de gestion de fortune

Les obligations suisses, obligations étrangères, actions suisses et actions étrangères sont gérées dans le cadre de fonds à investisseur unique moyennant la délégation en retour de la gestion de fortune à la gestion de portefeuille de la Previs sur autorisation de l'Autorité de surveillance des marchés financiers. Toutes les autres catégories de placement sont gérées selon le même principe dans le cadre des Managed Accounts par la gestion de portefeuille de la Previs.

La Previs gère personnellement l'ensemble des placements avec le concours d'experts externes.

Dans le cadre de la fusion, un mandat de gestion de fortune de Credit Suisse Asset Management pour les obligations en devises étrangères a été repris, repositionné et prorogé.

1.6.2 Objectif et calcul des réserves de fluctuation de valeurs

Les réserves de fluctuation de valeurs sont constituées séparément pour chaque caisse de prévoyance. L'objectif des réserves de fluctuation de valeurs a été défini comme suit pour chacune des stratégies de placement[1]:

	2017	2016
Stratégie de placement 15	8.70%	11.17%
Stratégie de placement 30	12.43%	13.89%
Stratégie de placement 40	16.85%	15.94%
Stratégie de placement rentiers	5.84%	9.78%

La procédure utilisée correspond aux principes d'évaluation énoncés au chiffre 1.4.2.

[1] Le nombre figurant dans la désignation de la stratégie correspond à la part d'actions qu'elle contient.

1.6.3 Présentation des placements par catégorie

1.6.3.1 Présentation des placements ventilés selon usages comptables

Placements de fortune	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Stratégie 15	0	0
Stratégie 30	5'250'483'527	4'820'456'408
Stratégie 40	0	0
Stratégie retraités	104'533'952	81'299'009
Total des placements de fortune	**5'355'017'479**	**4'901'755'417**

Capital d'exploitation et autre	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Liquidités d'exploitation	35'770'325	52'696'043
Créances d'employeurs	4'907'725	5'908'330
Créances diverses	714'478	3'907'471
Actions provenant de contrats d'assurance	9'890'114	1'200'000
Placements immatériels	1'361'348	967'000
Placements matériels	1'919'615	64'603
Compte de régularisation actif	1'107'400	1'380'572
Total capital d'exploitation et autre	**55'670'554**	**66'397'019**

Récapitulation de la fortune totale	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Total des placements	5'355'017'479	4'901'755'417
Total capital d'exploitation et autre	55'670'554	66'397'019
Fortune totale (somme du bilan)	**5'410'688'034**	**4'968'152'436**

Le poste «Créances d'employeurs» comprend les cotisations de l'année 2017 encore dues au 31 décembre 2017.

1.6.3.2 Présentation selon la stratégie de placement 30

L'allocation des fonds au 31 décembre 2017 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

La valeur à la fin 2017 est comparée à la stratégie de placement (part visée) décidée par le Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements au 31.12.2017	Fourchette
Liquidités	1.00%	1.02%	0–15%
Obligations suisses	8.00%	7.30%	5–15%
Obligations étrangères	20.00%	19.22%	10–25%
Obligations convertibles au niveau mondial	4.00%	3.98%	0–6%
Actions suisses	7.00%	7.23%	4–11%
Actions étrangères Actions marchés émergents	18.00% 5.00%	18.50% 5.15%	15–29%
Placements alternatifs	7.00%	10.83%	0–13%
Placements immobiliers suisses	26.00%	23.99%	22–40%
Placements immobiliers étrangers	4.00%	2.78%	0–6%

Au cours de l'exercice sous revue, la quote-part d'actions était en grande partie surpondérée (env. 2% au-delà de la part visée). Vers la fin de l'exercice, cette surpondération a été clôturée. Nous avons maintenu notre couverture partielle des actions en Suisse, en Europe et aux États-Unis contre des pertes notables, ce qui s'est traduit par une réduction significative du risque pris.

Sous l'effet de la fusion avec Comunitas, la quote-part immobilière a considérablement diminué et la sous-pondération des obligations a été pratiquement effacée. Comunitas disposait en effet d'une quote-part immobilière nettement inférieure.

La progression des placements alternatifs est due à l'intégration du portefeuille mature et bien diversifié de Private Equity de Comunitas.

Au 31 décembre 2017, la Previs possède, en tant qu'actionnaire, une participation auprès de PKRück équivalant à environ CHF 24.5 millions. La Previs est représentée par son directeur au sein du conseil d'administration.

1.6.3.3 Présentation selon la stratégie de placement Previs Retraités

L'allocation des fonds au 31 décembre 2017 a été définie sur la base des valeurs boursières présentées dans la comptabilité des titres d'UBS. En raison d'un décalage temporel, ces valeurs diffèrent légèrement des valeurs inscrites dans le rapport annuel d'UBS et au bilan.

La valeur à la fin 2017 est comparée à la stratégie de placement (part visée) décidée par le Conseil de fondation:

Catégorie de placement	Part visée	Placements au 31.12.2017	Fourchette
Liquidités	1.00%	0.92%	0–18%
Obligations suisses	23.00%	14.52%	10–30%
Obligations étrangères	31.00%	17.96%	15–35%
Obligations convertibles au niveau mondial	0.00%	3.96%	0–4%
Actions suisses	2.00%	4.40%	0–5%
Actions étrangères Actions marchés émergents	5.00% 0.00%	6.44% 2.41%	0–10%
Placements alternatifs	4.00%	9.23%	0–10%
Placements immobiliers suisses	32.00%	37.10%	25–45%
Placements immobiliers étrangers	2.00%	3.06%	0–4%

La stratégie de placement Retraités a été repositionnée au début de l'année 2017. L'on a privilégié une allocation d'actifs légèrement supérieure ainsi qu'une surpondération des placements immobiliers suisses et une sous-pondération des obligations. Des fonds ont aussi été alloués dans notre portefeuille de placements convertibles orienté sur des valeurs défensives. Enfin, nous avons surpondéré notre portefeuille de placements alternatifs largement diversifié.

L'orientation de la stratégie de placement Retraités est restée stable et inchangée pendant toute l'année.

1.6.4 Limites légales selon l'OPP 2

1.6.4.1 Art. 55 OPP 2 par rapport à la fortune totale

Conformément à l'art. 55 de l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), des limites s'appliquent aux différents placements.

Titres hypothécaires	
Part maximale	50.00%
Part effective	1.62%

Actions	
Part maximale	50.00%
Part effective	30.25%

Immobilier	
Part maximale	30.00%
Part effective	26.39%

Immobilier en Suisse	
Part maximale	30.00%
Part effective	23.88%

Immobilier à l'étranger	
Part maximale	10.00%
Part effective	2.51%

Placements alternatifs	
Part maximale	15.00%
Part effective	10.76%

Devises étrangères non couvertes	
Part maximale	30.00%
Part effective	29.34%

Placements chez l'employeur	
Part maximale	5.00%
Part effective	0.16%

La quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 diffère de la classification effective telle que prévue par le règlement sur les placements, car une approche économique doit prévaloir quand il s'agit de surveiller les risques. L'application de la quote-part de placements alternatifs prévue par l'OPP 2 est assurée par un rapport OPP 2 distinct de Global Custodian.

1.6.5 Instruments financiers dérivés et engagements de capital en cours (ouverts)

1.6.5.1 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

	Exposure + 31.12.2017 CHF	Exposure – 31.12.2017 CHF	Valeur du marché 31.12.2017 CHF	Volumes de contrats 31.12.2017 CHF
Options	2'050'844		2'050'844	970'291'374
Futures				
Instruments sur devises	1'543'299	–2'120'235	–576'936	843'191'915
Produits structurés	27'454'813		27'454'813	27'454'813
Total global	**31'048'956**	**–2'120'235**	**28'928'721**	**1'840'938'102**

Les options présentées constituent exclusivement des opérations de couverture (options long put). Il en va de même pour les instruments sur devises, les montants arrivant éventuellement à terme étant entièrement disponibles (pas de vente à découvert). Les appels de marge existant au 31 décembre 2017 sont couverts par les limites internes disponibles auprès de Global Custodian.

Les produits structurés comprennent des certificats trackers ainsi que des produits portant intérêts à coupons variables.

1.6.5.2 Engagements de capital en cours (ouverts)

Au jour de référence, soit le 31 décembre 2017, les engagements de capital ci-après étaient ouverts:

Engagement de capital total	Engagement de capital appelé	Engagement de capital ouvert
CHF 76'560'000	CHF 6'000'000	CHF 70'560'000
€ 110'000'000	€ 76'895'164	€ 33'104'836
$ 90'700'000	$ 63'341'346	$ 27'358'654

Remarque: les engagements de capitaux ouverts présentés ont été calculés au cours de clôture annuel.

1.6.6 Valeurs de marché et cocontractants des titres en Securities Lending

En principe, le règlement sur les placements de la Previs n'autorise pas le prêt de titres. Il se peut cependant qu'au sein des parts de fonds souscrites et des fondations de placement, des prêts de titres (Securities Lending) soient proposés par l'intermédiaire du service de gestion de portefeuille du fournisseur.

1.6.7 Explication du résultat net des placements

1.6.7.1 Rendements

	Fortune totale	Placements financiers	Placements immobiliers directs
⌀ 10 années	3.48%	2.74%	5.26%
2017	8.32%	9.17%	5.29%
2016	7.45%	4.64%	14.96%
2015	0.79%	–0.05%	3.59%
2014	6.61%	7.23%	4.34%
2013	6.56%	6.82%	5.62%
2012	6.58%	7.58%	3.85%
2011	–1.62%	–3.29%	3.19%
2010	2.56%	2.09%	3.82%
2009	8.36%	10.26%	3.77%
2008	–9.32%	–14.44%	4.67%

Jusqu'en 2014, le rendement global était celui de la fondation commune Previs Service Public. Depuis 2015, il équivaut au résultat consolidé de toutes les stratégies de placement (fortune totale). Depuis 2017, le rendement global inclut aussi les placements de l'ancienne fondation de prévoyance Comunitas. Le chiffre de 2015 ne permet pas de connaître le rendement propre à chaque caisse de prévoyance. Pour les caisses de prévoyance, c'est le rendement de la stratégie de placement retenue qui est déterminant, pour autant que la caisse ait été affiliée à la Previs l'année entière.

1.6.7.2 Frais de gestion de la fortune

Comme par le passé, la Previs continue de porter une attention particulière aux frais de gestion de la fortune présentés ci-après. Dans le cadre des placements financiers et immobiliers, l'accent est mis en premier lieu sur l'optimisation des coûts. Pour y parvenir, nous avons notamment démantelé les fonds de placement et réduit les courtages commerciaux.

	2017 CHF	2016 CHF
Total Expense Ratio placements financiers	**−16'311'196**	**−16'390'437**
Coûts explicites placements financiers	−2'843'258	−3'026'768
Coûts implicites placements financiers	−13'467'938	−13'363'669
Frais de transaction et coûts fiscaux placements financiers	**0**	**0**
Commissions commerciales	0	0
Impôts	0	0
Coûts supplémentaires placements financiers	**0**	**0**
Total frais de gestion de la fortune placements financiers bruts	**−16'311'196**	**−16'390'437**
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.39%	0.43%
moins rabais	1'687'086	2'317'584
Total frais de gestion de la fortune placements financiers nets	**−14'624'100**	**−14'072'853**
en % de la valeur du marché des placements financiers	0.35%	0.37%
Total Expense Ratio placements immobiliers directs	**−5'327'702**	**−4'254'298**
Frais d'administration internes	−4'336'416	−3'683'925
Honoraires de tiers gestion de fortune	−949'184	−564'212
Recettes honoraires gestion de fortune / charges	131'423	175'198
Gestion de portefeuille interne	−170'901	−34'457
Estimations	−2'624	−146'902
Frais de transaction placements immobiliers	**0**	**0**
Frais de transaction ne pouvant être portés à l'actif	0	0
Frais	0	0
Total frais de gestion de la fortune immobilière	**−5'327'702**	**−4'254'298**
en % de la valeur du marché des placements immobiliers directs	0.45%	0.39%
Total frais de gestion de la fortune nets	**−19'951'813**	**−18'327'151**
en % de la valeur du marché brute	0.40%	0.42%
en % de la valeur du marché nette	0.37%	0.37%

La Previs a conclu des conventions avec différentes fondations de placement et différents fournisseurs de fonds concernant les rétrocessions et les rabais. Pour l'année 2017, la Previs s'est vu accorder des rabais à concurrence de CHF 1.69 million (2016: CHF 2.32 millions). En outre, nous avons conclu un «Fund Master Agreement» avec notre Global Custodian. Celui-ci implique notamment la

ségrégation de l'ensemble de nos fonds de placement. Cet accord permet d'affirmer, dans le cadre des relations commerciales avec la Previs, que notre Global Custodian ne retient pas de dotations supplémentaires sous forme de rabais au sens de l'ATF 132 III 460.

Le 31 décembre 2017, la Previs ne détenait pas de placements dits intransparents conformément à l'attestation de frais de gestion de la fortune établie par UBS. Le taux de transparence des coûts atteint donc 100%.

	2017 CHF	2016 CHF
Total placements transparents	5'353'027'950	4'868'010'560
Total placements collectifs intransparents	–	47'390'913
Fortune globale de placement	5'353'027'950	4'915'401'473
Pourcentage de transparence des coûts	100.00%	99.04%

Remarque: les placements transparents de l'année précédente proviennent de la fortune de l'ancienne fondation de prévoyance Comunitas.

1.6.7.3 Exercice du droit de vote

L'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb), mieux connue sous le nom d'initiative Minder, contraint les caisses de pension, en tant qu'actionnaires d'entreprises suisses, à utiliser activement leur droit de vote en faveur des destinataires. L'exercice du droit de vote peut être consulté sur www.previs.ch/fr/vermoegensanlagen.

1.6.8 Explications concernant les placements chez les employeurs et les réserves de cotisations des employeurs

1.6.8.1 Explications concernant les placements auprès des employeurs

Le 31 décembre 2017, les placements auprès des employeurs étaient constitués d'un prêt de CHF 6 millions accordé à la fondation Siloah (rémunération 2017: 1.75% à 2.20%) ainsi que d'un prêt de CHF 2.5 millions octroyé à la bourgeoisie de Wiedlisbach (rémunération 2017: 0.50% à 1.50%).

1.6.8.2 Explications concernant les réserves de cotisations des employeurs

	2017 CHF	2016 CHF
Situation des réserves de cotisations des employeurs au 1.1	5'076'888	3'597'630
Dépôts	2'223'516	1'819'872
Prélèvement pour le financement des cotisations	−135'042	−12'360
Prélèvement pour le maintien de l'effectif	−296'690	−609'970
Prélèvement pour les sorties d'effectifs assurés	−242'251	0
Intérêts	478'695	281'715
Situation des réserves de cotisations des employeurs au 31.12	**7'105'116**	**5'076'888**

En 2017, les réserves de cotisations des employeurs ont été rémunérées avec une performance de la fortune totale de 8.32% (2016: 7.45%).

1.7 Explications concernant les autres positions du bilan et le compte d'exploitation

1.7.1 Compte de régularisation actif

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Compte de régularisation actif de la prévoyance	1'107'400	1'380'572
Total du compte de régularisation actif	**1'107'400**	**1'380'572**

1.7.2 Verwaltungsaufwand

La Previs comptabilise ses frais d'administration pour les différents secteurs Prévoyance, Clients et communication, Placements financiers et Placements immobiliers. Les prestations réciproques sont facturées à l'interne.

	31.12.2017 CHF	31.12.2016 CHF
Frais d'administration bruts [1]	–9'701'395	–9'382'077
Produits prévoyance	210'926	430'812
Frais d'administration moins produits d'administration prévoyance	–9'490'469	–8'951'265
Frais d'administration facturés aux employeurs	4'288'553	4'198'028
Frais d'administration nets	**–5'201'916**	**–4'753'237**

[1] L'indemnisation des courtiers en assurance est incluse dans les frais d'administration. Les indemnisations sont effectuées sur les primes de risque. Les affiliés ou les personnes assurées pour lesquelles des indemnisations sont versées à des courtiers en assurance sur la base de leur affiliation doivent, le cas échéant, s'adresser directement aux courtiers en assurance compétents afin de connaître le montant de l'indemnisation.

1.8 Dispositions de l'autorité de surveillance

Les comptes annuels 2016 ont été approuvés sans condition par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPF) le 28 août 2017 pour Comunitas et le 31 août 2017 pour la Previs. Aucune contrainte n'a été imposée.

1.9 Autres informations relatives à la situation financière

1.9.1 Découvert / explication des mesures prises

Au 31 décembre 2017, toutes les caisses de prévoyance comptant des assurés actifs affichaient un taux de couverture de plus de 100% à la faveur de la bonne performance des placements en 2017. La caisse de prévoyance Retraités est maintenue entre 98% et 102%. Au 31 décembre 2017, son taux de couverture s'élève à 98.0%.

1.9.2 Liquidation partielle

Parmi les contrats d'affiliation résiliés au 31 décembre 2017, quatre ont donné lieu à une liquidation partielle. Ces liquidations partielles n'ont pas encore pu être clôturées, mais un acompte des capitaux de couverture a cependant été versé auprès des nouvelles institutions de prévoyance. Le droit collectif aux provisions n'a pas encore été transféré à la date de clôture du bilan.

Trois clients représentant un total de 213 assurés et retraités ont quitté une caisse de prévoyance Association au 1er janvier 2018 pour être transférés dans une caisse de prévoyance individuelle (un client) ou rejoindre une autre caisse de prévoyance existante (deux clients). Ces transferts ont donné lieu à une liquidation partielle. Les comptes annuels 2017 tiennent compte d'une délimitation en ce qui concerne l'ampleur de la réduction des capitaux de prévoyance concernés.

1.9.3 Valeurs patrimoniales gagées

Pour la couverture des opérations de change à terme, notre banque attitrée possède un droit de gage sur notre portefeuille de titres à hauteur de CHF 50 millions. Pour les dérivés cotés en bourse, des valeurs patrimoniales ad hoc ont été gagées en sus dans notre fonds à investisseur unique.

1.10 Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Par lettre d'avocat en date du 15 février 2018, l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations a reçu une requête de reprise et une plainte. Selon cette requête, la Previs devrait être tenue de reverser une partie des bénéfices de réévaluation réalisés dans les placements immobiliers directs de l'ancienne Comunitas exclusivement à la caisse de prévoyance Comunitas et non à toutes les caisses de prévoyance. Étant donné que la procédure se poursuit après la clôture de l'exercice 2017, la part correspondante a été supprimée du rendement de toutes les caisses de prévoyance dans les comptes annuels 2017 et comptabilisée au niveau de la fondation. Les chiffres du présent rapport annuel consolidé incluent les recettes contestées, car celles-ci ne concernent pas la fondation dans son ensemble. Les chiffres figurant séparément pour chaque caisse de prévoyance dans le rapport annuel ne comprennent pas la part contestée. Chaque caisse de prévoyance se verra attribuer sa part dès l'entrée en force d'une décision.